

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 22 août 2023 à 18 h à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller Benjamin Bourcier.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-08-153

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 22 août 2023 soit et est ouverte à 18 h.

ADOPTÉE

2023-08-154

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE / SUIVI DES EXCAVATIONS DES SOLS CONTAMINÉS ET ENREGISTREMENT SUR TRACES QUÉBEC – OCTROI DE CONTRAT À LABORATOIRE GS INC.

ATTENDU les travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière (devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE) en cours de réalisation;

ATTENDU que l'entreprise chargée d'effectuer le contrôle qualitatif de ce chantier est Laboratoire GS inc.;

ATTENDU que les surplus d'excavation (sols contaminés) doivent être disposés vers des sites de disposition autorisés;

ATTENDU la proposition budgétaire déposée par Laboratoire GS inc. au montant de 18 885 \$, taxes en sus, pour effectuer le suivi des excavations des sols contaminés et pour procéder à l'enregistrement dans le système gouvernemental de Traces Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat visant à effectuer le suivi des excavations des sols contaminés et à procéder à l'enregistrement dans le système gouvernemental Traces Québec dans le cadre de la réalisation des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin de la Rivière à l'entreprise Laboratoire GS inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-241 et/ou le surplus libre et/ou le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-155

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DCT-C-01

ATTENDU les travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière (devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE) en cours de réalisation;

ATTENDU que l'adjudicataire du contrat lié au devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE et chargé de la réalisation de ces travaux est l'entreprise Eurovia inc.;

ATTENDU la directive de changement DCT-C-01 préparée par Les Services EXP (firme d'ingénieurs chargée de la surveillance du projet), concernant la modification des travaux aux ponceaux 4, 5, 6, 8, 9, 12 et 13 conformément à la directive de chantier DCR-C-01;

ATTENDU que le coût de réalisation de ces travaux s'élève à 26 174,27 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'accepter la directive de changement DCT-C-01 dans le cadre de la réalisation des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin de la Rivière, selon le coût de réalisation présenté.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, ladite directive de changement.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-241 et/ou le surplus libre et/ou le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-156

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DCT-C-02

ATTENDU les travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière (devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE) en cours de réalisation;

ATTENDU que l'adjudicataire du contrat lié au devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE et chargé de la réalisation de ces travaux est l'entreprise Eurovia inc.;

ATTENDU la directive de changement DCT-C-02 préparée par Les Services EXP (firme d'ingénieurs chargée de la surveillance du projet) concernant la disposition des sols contaminés;

ATTENDU que le coût de disposition de matériaux contaminés de type (A-B) s'élève à 9 700 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le coût de disposition de matériaux contaminés de type (B-C) s'élève à 7 565 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'accepter la directive de changement DCT-C-02 dans le cadre de la réalisation des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin de la Rivière selon les coûts présentés.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, ladite directive de changement.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-241 et/ou le surplus libre et/ou le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-157

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE / NETTOYAGE DE FOSSÉS FACE AU 87, CHEMIN DE LA RIVIÈRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière (devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE) en cours de réalisation;

ATTENDU le constat de la présence d'eau stagnante au ponceau n° 15 situé près du 87, chemin de la Rivière, empêchant un bon écoulement des eaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au nettoyage des fossés aux fins de résoudre cette problématique;

ATTENDU que le coût de réalisation de ce nettoyage par l'entreprise Dassyloi Solutions de réhabilitation d'infrastructures est estimé à 1 100 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de nettoyage des fossés situés face au 87, chemin de la Rivière à l'entreprise Dassyloi Solutions de réhabilitation d'infrastructures selon l'estimation présentée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-241 et/ou le surplus libre et/ou le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-158

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR TRAVAIL TERRAIN EN CHANTIER

ATTENDU les travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière (devis 2022-04-ch.delaRIVIÈRE) en cours de réalisation;

ATTENDU que toute personne se présentant sur un chantier doit être munie d'équipement de protection (bottes, casque, veste visible, etc.);

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière agit dans ce dossier à titre de personne chargée de la surveillance du chantier pour la Municipalité en cas d'absence du responsable des travaux publics;

ATTENDU l'équipement proposé par le Bottier du Cinq au coût de 252,77 \$ taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autoriser l'achat de cet équipement de protection auprès du Bottier du Cinq selon l'offre présentée.

De financer cette dépense à même le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-159

LOI 25 ET ENCADREMENTS DE SÉCURITÉ / ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS – OCTROI DE CONTRAT À OKIOK

ATTENDU l'entrée en vigueur en septembre 2022 de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (loi 25);

ATTENDU le souhait de la Municipalité de se conformer à ladite loi 25;

ATTENDU que la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une firme experte aux fins d'élaboration d'une politique sur la protection des renseignements personnels et confidentiels et les obligations qui en découlent;

ATTENDU l'option 1 de la proposition d'accompagnement professionnel déposée par la firme OKIOK, représentant environ 60 h pour un coût approximatif de 9 900 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux

M. Guy Gendron vote contre.

Et majoritairement résolu

D'octroyer le mandat d'accompagnement professionnel visant la réalisation d'une politique sur la protection des renseignements personnels et confidentiels à la firme OKIOK, selon l'option 1 présentée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-08-160

ACQUISITION D'UNE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE DÉDIÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE –AUTORISATION REFUSÉE

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-145 autorisant l'acquisition d'une nouvelle pompe auprès de l'entreprise Moteurs Excel Électrique pour la station de pompage située sur la rue de l'Église, dédiée au service de sécurité incendie;

ATTENDU que le délai de livraison de cette pompe est d'environ un mois;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Les Pompes Russell pour l'acquisition d'une pompe en inventaire au montant 11 424,94 \$, plus taxes;

ATTENDU que l'option de construction d'un puits artésien avec pompe doit être analysée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

De ne pas aller de l'avant avec l'acquisition d'une nouvelle pompe pour le moment.

D'annuler la résolution numéro 2023-08-145.

ADOPTÉE

2023-08-161

ACQUISITION D'UN TREUIL POUR PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UNE POMPE À LA STATION DE POMPAGE DÉDIÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION REFUSÉE

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-159 confirmant que la Municipalité ne souhaite pas aller de l'avant avec l'acquisition d'une nouvelle pompe pour le service de sécurité incendie, sur la rue de l'Église;

ATTENDU que l'acquisition d'un treuil pour l'installation de la pompe n'est plus nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

De ne pas aller de l'avant avec l'acquisition d'un treuil selon les critères précédemment cités.

ADOPTÉE

INSTALLATION D'UN PUIS ARTÉSIEN POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2023-08-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 22 août 2023 soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière